



Rupture de contrat abusive

Par **gvirgilou**, le **14/01/2011** à **18:34**

Bonjour,

Je travaille depuis 5 mois, en CDI, 39 heures par semaine en plonge dans une pizzeria a Lyon. Je n'ai pas de contrat de travail mais j'ai mes buletins de paie et j'ai été payer. Plusieurs fois mon patron m'a dit qu'il n'avais pas eu encore le temps de faire établir mon contrat par son bureau comptable mais qu'il le ferait. Tout le monde est comptant de moi d'autant plus que j'assure a la fois la plonge du restaurant et de la cuisine, ce qui nécessitais 2 plongeurs d'après les anciens employés. Le 6 janvier, tous les employés sont convoquer pour un bilan annuel. Mon tour vient et mon patron me dit qu'il vient juste d'apprendre qu'il n'est pas aux normes pour la plonge et qu'il doit acheter une machine et qu'il ne peut pas me garder car je ne sais pas m'en servir. C'est vrai que j'assurais les 2 plonges manuellement mais je lui ai proposer de me former. Il m'a dit que c'était trop technique et me former serais trop long. Ensuite il m'a dit qu'il recevait la machine le 8 et qu'il voulait que je finisse le soir même mais comme il est humain, je pourrai terminer le lendemain soir. Il m'a dit qu'il était désoler et qu'il me recommanderais a d'autres employeurs si j'en ai besoin. Je l'ai cru et j'ai travailler jusqu'au bout, donc jusqu'au 7. Le soir, j'ai dit au revoir a tout le monde et certains étaient très étonner mais je leur ai expliquer pourquoi. Mon patron m'a dit au revoir aussi et m'a dit qu'il me rappelleras fin janvier ou début février pour tous les papiers et le chèque. Une serveuse me rappelle le 10 pour me voir avant que je reparte en savoie. On se voit et elle me dit qu'aucune machine n'est remplacer, que les employés font la plonge a tour de rôle pour l'instant car il a mis une annonce pour plonge cdi et on l'imprime. Après plusieurs démarches, je vais au prud'hommes déposer plainte car j'ai appris que j'ai un cdi d'office et en sortant je me trouve nez a nez avec mon patron. On se dispute et il me dit que même si je travaillais encore chez lui, il peut faire paraitre une offre d'emploi pour plongeur, même 2 ou 3 si ca le chante. Donc, il me dit que c'est pas une preuve. Il me dit aussi qu'il siège au prud'hommes et que je dois retirer ma plainte. Je refuse alors il me dit que je suis un cas sosse et bonne chance pour me payer un avocat et que c'est pas la peine de demander l'aide judiciaire car mes revenus sont

trop haut. Je lui ai dit que j'irai seul. Il a ricaner et est rentrer aux prud'hommes tranquillement. Je suis perdu la.

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **19:54**

Bonjour,

Si vous n'avez aucun écrit de l'employeur vous intimant de ne plus venir travailler, il serait important soit de retourner au travail pour en obtenir un, soit effectivement d'envoyer une lettre recommandée avec AR relatant les faits et indiquant que la rupture du contrat de travail est donc illicite et que vous ferez valoir vos droits puisque vous-même étiez prêt à continuer à travailler mais en avez été empêché...

Par **gvirgilou**, le **22/01/2011** à **14:36**

Merci beaucoup pmtedforum, j'ai donc écrit a mon employeur comme vous me l'avez dis. Mais c'est un avocat qui m'appelle en me disant que le jour ou mon employeur avais reçu ma lettre, il allait justement me reprendre en février, et que d'ailleurs il me l'avais dis, ce qui est faux. Il me dis aussi que je cherche a me faire de l'argent sur mon patron qu'il connais depuis longtemps et qui est honnête.

J'en ai eu assez alors je suis aller au Prud'hommes et j'ai déposer mon dossier. L'avocat m'appelle en me disant qu'il voulait savoir si j'avais un avocat pour lui envoyer un courrier. Je lui dis que non. Il me dit que ça ne se fait pas de mettre mon employeur au prud'hommes directement. Je lui dis que j'ai envoyer une lettre mais il me répond que comme elle n'étais pas en recommandée, ça ne compte pas. Et c'est vrai que j'ai oublier de l'envoyer en recommander comme vous me l'avez dit mais bon au prud'hommes, il m'ont dit que je peux retirer ma plainte a tout moment. L'avocat me dis que je ne me rends pas compte de combien de pizza mon employeur doit vendre pour payer ce que je demande, c'est a dire 4 mois de dommage et un mois pour rupture abusive de contrat. Je lui dis que de toute façon je suis toujours en CDI. Il me réponds qu'il faut que je comprenne que mon travail s'est terminer le 7 janvier et il me lis la lettre qu'il va m'envoyer a moi puisque je n'ai pas d'avocat, a savoir lui fournir les pièces et justificatifs. Je lui dis que j'attends sa lettre. Mais la lettre qu'on m'envoie en recommandée n'est pas celle qu'il m'a lu. C'est mon employeur qui m'écris en me disant que son restaurant est ouvert de telle a telle heure pour que j'aille chercher mon solde de tout compte, certificat de travail, attestation assedic et bulletin de paie. Pas de chèque et pas de mention de notre rendez-vous au prud'hommes. Qu'est-ce que je fais maintenant? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **22/01/2011** à **14:46**

Bonjour,

Il faut bien sûr aller chercher ces documents et on verra ce qu'il y a de mentionné dessus car apparemment vous n'avez toujours pas la preuve que c'est l'employeur qui a rompu le contrat de travail...

Il ne faut surtout rien signer qui aille contre vos intérêts sauf éventuellement un reçu pour solde de tout compte que vous pourrez toujours dénoncer après...